



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 151
Français à l'étranger et affaires consulaires



PROGRAMME 151
Français à l'étranger et affaires consulaires

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Pauline CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

En 2023, le programme 151 a poursuivi les missions de service public qui lui sont rattachées dans un contexte inflationniste et de situation économique dégradée.

Il est structuré budgétairement en **trois actions couvrant l'ensemble de l'activité consulaire** :

- **Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** qui regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Cette action concerne notamment les dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc.). Y sont regroupées également des dépenses liées aux élections et celles d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc.) ;
- **Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) »** qui est dédiée à l'aide à la scolarité, notamment par l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes et l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap ;
- **Action 3 : « Instruction des demandes de visas »** qui correspond à l'activité de traitement des demandes de visas dans les postes, menée conjointement avec le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM). Cette action consomme des crédits de titre 3 (frais de contentieux de refus de visa) ainsi que des crédits non budgétaires issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation.

En 2023, le périmètre du programme 151 n'a pas évolué. Les crédits ouverts en **LFI 2023** hors titre 2 (HT2) s'élevaient à **141,3 M€ en AE et 141,1 M€ en CP**. Après application de la réserve de précaution de 5 % et du surgel de 1 %, **132,8 M€ en AE et 132,6 M€ en CP** étaient **disponibles**.

En cours de gestion 2023, ces crédits ont été affectés par :

- Des reports de crédits non consommés de 2022 sur 2023 de 375 € en AE et 1,04 M€ en CP au titre des reports généraux et de 0,64 M€ en AE et en CP au titre des reports fonds de concours ;
- Des ouvertures de fonds de concours au titre de 2023 à hauteur de 0,27 M€ en AE et CP ;
- Deux transferts entrant à partir du programme 232 « Vie Politique » de 1,77 M€ en AE et 1,84 M€ en CP HT2 correspondant à la participation du MIOM au financement des trois élections législatives partielles ;
- Un dégel de la réserve de précaution de 6,47 M€ en AE et 6,41 M€ en CP ;
- Une annulation de crédits par la loi de fin de gestion 2023 pour 2 M€ en AE et CP HT2.

En prenant en compte ces mouvements, les crédits disponibles s'établissaient à 142 M€ en AE et 142,8 M€ en CP. 98,4 % de ces crédits (139,5 M€ en AE et 140,5 M€ en CP) ont été consommés au cours d'un **exercice budgétaire marqué par les éléments suivants** :

- **Bourses scolaires**

Compte tenu de la situation économique mondiale dégradée, la dotation des bourses scolaires a été renforcée à 104,5 M€ afin de soutenir au mieux les familles.

Par ailleurs, l'AEFE a été autorisée à utiliser le reliquat de la soulte comptable (figurant dans sa trésorerie) pour compléter ces crédits.

- **Aides sociales**

S'agissant des aides sociales directes, une augmentation de 1 M€ a permis de soutenir nos compatriotes les plus démunis affectés par une situation économique mondiale dégradée. Sur les 16,2 M€ inscrits en LFI 2023, la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) a pu attribuer 15,3 M€ d'aides sociales.

- **Modernisation de l'administration consulaire**

Les crédits ont été renforcés, notamment pour les deux projets prioritaires suivants :

Le registre de l'état civil électronique (RECE) : 0,8 M€ (+0,55 M€). Après la dématérialisation de la délivrance des actes d'état civil depuis mars 2021 (taux de dématérialisation à ce jour de 95 %), la phase de modernisation de l'outil de gestion de l'état civil s'est poursuivie grâce à des développements engagés depuis 2022. Ce budget prévu a été revu à la hausse en cours d'exercice (+0,3 M€) en raison de coûts supplémentaires liés à une sous-estimation initiale du coût de ces développements.

Le Service France Consulaire (SFC) : 1,9 M€ (+1 M€). Il couvrait, en fin d'année 2023, 34 pays européens soit 47,4 % des Français inscrits au Registre.

- **Élections**

Les décisions du Conseil constitutionnel ayant conduit à l'annulation de l'élection des députés des 2^{ème}, 8^e et 9^e circonscriptions des Français de l'étranger, des élections législatives partielles ont dû être organisées en avril 2023 et les crédits (initialement de 450 k€ hors VPI) ont été renforcés, notamment grâce aux deux transferts en gestion du MIOM (1,77 M€ en AE et 1,84 M € en CP).

- **Frais de justice liés au contentieux visas**

Afin de poursuivre la résorption du stock de dossiers et traiter le flux croissant annuel de dossiers, les crédits ont été renforcés par une dotation supérieure (+100 k€) et des redéploiements de reliquats de crédits (+0,69 M€). En outre la participation du MIOM à hauteur de 50 % des dépenses N-1 a atteint 1,14 M€.

Dans le cadre de la démarche de performance, le programme 151 s'est vu attribuer deux objectifs dont les accomplissements sont évalués à la fois en administration centrale et à l'étranger :

- **Objectif 1** : « **Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire** » qui mesure le nombre de documents consulaires dans divers domaines (état civil, visas, administration des Français) délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance de ces documents ;
- **Objectif 2** : « **Simplifier les démarches administratives** » qui suit la dématérialisation de certaines démarches consulaires.

En 2023, une augmentation de l'activité du réseau consulaire demeure constatée soulignant à nouveau le retour à un fonctionnement d'avant la crise sanitaire. Les cibles de l'objectif n° 1 ont pu globalement être atteintes dans un contexte de renforcement des effectifs des services consulaires et des visas.

La réalisation des taux de dématérialisation (objectif n° 2) est inférieure à la cible du fait d'incidents informatiques ayant eu un impact significatif sur le taux de dématérialisation de demande d'acte d'état-civil et d'une stabilisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger après la hausse notable en 2022 liée aux élections présidentielles et législatives.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
1. Administration des Français (réseau)	Nb	107	141	140	138	absence amélioration	140
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	84	57	70	49	absence amélioration	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 478	1504	1350	1 562	cible atteinte	1600
4. Visas (réseau)	Nb	68	240	341	307	amélioration	440

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

Sous-indicateur 1.1.1 et 1.1.4 : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d' ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

Sous-indicateur 1.1.2 et 1.1.3 : le chiffrage du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectué au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

ANALYSE DES RÉSULTATS

NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Administration des Français (réseau)

Après la forte hausse de 2022, effet de rattrapage post-crise sanitaire, le volume de documents « administration des Français » (1.) a continué d'augmenter en 2023, en particulier s'agissant des titres

d'identité et de voyage (passeports, cartes nationales d'identité, passeports d'urgence). Cette activité va très probablement se maintenir à un niveau aussi élevé en 2024, compte tenu de plusieurs facteurs (entrée en vigueur d'ETIAS, engouement pour la nouvelle CNIE). Le nombre d' ETPT ayant progressé en 2023 dans le secteur de l'Administration des Français, l'indicateur demeure quasi stable.

Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

La diminution de l'activité par rapport à la cible prévisionnelle (49 au lieu de 60) est liée à la baisse des dossiers transmis par la SDANF dans un contexte de réorganisation de ce service et de dématérialisation de la procédure de naturalisation par décret.

Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Le retour à un fonctionnement normal des services a permis de retrouver une productivité désormais supérieure aux niveaux d'avant la crise sanitaire. Le déploiement du RECE sur son versant « back office », et son adéquation aux besoins sur les activités d'exploitation des actes, sera déterminant quant à une amélioration significative de la productivité par agent à l'horizon 2024-2025.

Visas (réseau)

En 2023, la demande globale de visas confirme la reprise d'activité observée depuis deux ans : **2 980 389** visas ont été demandés en 2023, contre 2 343 205 en 2022 soit une augmentation de +27 % mais **un niveau qui se situe encore à -31 % de l'activité de 2019** (4 296 796), année de référence pour le traitement des demandes de visas.

Cette augmentation de l'activité se fait plus fortement ressentir dans certains postes en raison des crises actuelles (notamment suite à la fermeture de nos postes au Soudan et au Niger). Ainsi, en Europe, les postes affectés par la guerre en Ukraine (dans des pays accueillant des ressortissants russes) continuent d'enregistrer des hausses notables notamment en Bulgarie (+85 %), à Malte (+85 %) et en Serbie (+96 %). Les postes au Sahel enregistrent quant à eux, une chute de leur activité, conséquence logique des mesures politiques décidées pour ces pays.

Ainsi, la demande de visa de long séjour (VLS), après avoir connu une forte hausse en 2021 (+81 % par rapport à 2020) puis en 2022 (+27 % par rapport à 2020) continue à progresser en 2023 pour atteindre une hausse de 30,2 % par rapport à 2020. Toutefois, la demande de VLS présente une faible hausse de 2,5 % par rapport à 2022 (**396 346** VLS demandés contre 386 618 en 2022), la part des VLS dans la demande mondiale totale baissant de 17 % en 2022 à 13 % en 2023 (6,9 % en 2019).

Au total, le nombre de visas long séjour délivrés augmente de 6,6 %, passant de 278 254 en 2022 à **296 504** VLS délivrés en 2023.

En 2023, le volume de délivrance par ETPT est inférieur à la cible en raison de la création d' ETPT dans les services des visas.

INDICATEUR mission

1.2 - Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	20	absence amélioration	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	19	17	18	16	cible atteinte	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	9	7	11,5	absence amélioration	7
4. Visas court séjour	jours	6,9	13	3	8	amélioration	9

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquée par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV) et de France Visas

Méthode de calculs

Passeports et cartes nationales d'identité :

Les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1^{er} septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent 96 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours pleinement compte des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail potentiellement imposé par les confinements locaux). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En 2024, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI se maintiendra probablement à un niveau identique à 2023, sachant qu'il s'agit d'une moyenne et que ces délais peuvent varier à la hausse, notamment pendant l'été.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Les délais de délivrance, compte tenu de deux incidents informatiques majeurs au cours du 1^{er} trimestre 2023, ont fortement fluctué en début d'année 2023. Malgré plusieurs opérations d'apurement du stock, le niveau de traitement est resté structurellement inférieur à la demande. La cible de 7 jours en moyenne de délai de délivrance a été dépassée pour s'établir à 11,5 en moyenne. Cet indicateur reste étroitement lié, au-

delà de la fiabilité des outils et des flux de données, à trois facteurs clés : l'évolution du niveau de demandes dématérialisées, les effectifs dévolus à leur traitement tout au long de l'année et l'adéquation de l'outil informatique aux processus de traitements.

Visas (réseau)

La forte reprise de la demande amorcée en 2022 s'est poursuivie en 2023. La remontée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1^{er} septembre 2023 et se poursuivra en 2024 grâce à la création de nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services des visas entamée en 2023.

A noter depuis le début de l'année 2023, toutes les demandes de visas traitées par France Visas sont soumises à des contrôles sécuritaires renforcés (CSR). Le délai de traitement d'une demande de visa est donc rallongé.

OBJECTIF

2 - Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR

2.1 - Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	95	96	97	83	absence amélioration	95
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	40	44	45	35	absence amélioration	35

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 2.1.1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2.1.2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 : nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2.1.2 : nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)

Depuis 2023, cet indicateur intègre l'ensemble des demandes délivrées au format papier, rapporté aux demandes présentées par les particuliers par voie dématérialisée. Ce changement de méthode de calcul reflète désormais plus fidèlement la part des délivrances papier (qu'elles soient initiées par courrier postal ou

demandées à la suite d'une délivrance dématérialisée) comparée à l'ensemble des demandes de délivrance dématérialisée présentées par les particuliers.

Plusieurs incidents informatiques, dont deux majeurs au 1^{er} trimestre, cumulant ensuite un stock élevé sur la période juin-novembre, ont eu un impact significatif sur l'activité (indicateur 2023 à 83 %).

La fiabilisation des flux de données s'est améliorée au dernier trimestre mais reste un point de fragilité puisque l'ancien et le nouveau progiciel continueront de cohabiter à minima jusqu'au 2^d semestre 2024. La cible 2024 est donc révisée à 87 % avec un objectif de long terme à 90 %.

Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ». Depuis plusieurs années, cette démarche dématérialisée remporte un certain succès dans la mesure où elle facilite l'accomplissement de certaines démarches consulaires.

Après la hausse exceptionnelle de 2022, effet des élections présidentielle et législatives qui ont incité les Français à s'inscrire au Registre, ce taux a baissé à 35 % en 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	11 803 000 10 568 342	1 212 329	22 050 000 19 680 582	1 420	227 453 663 219 239 309	227 453 663
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ				105 750 000 105 750 000		105 750 000 105 750 000	105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 410 560				58 432 169 65 002 775	58 432 169
Total des AE prévues en LFI	250 332 832	13 503 000	0	127 800 000	0	391 635 832	391 635 832
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 135 368		+267 322 (hors titre 2)			+2 402 690	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+110 826		+405 996 (hors titre 2)			+516 822	
Total des AE ouvertes	252 579 026		141 976 318 (hors titre 2)			394 555 344	
Total des AE consommées	250 368 851	12 978 902	1 212 329	125 430 582	1 420	389 992 084	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	11 573 000 11 338 106	1 461 659	22 050 000 19 570 170	1 420	227 223 663 220 147 990	227 223 663
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ				105 750 000 105 750 000		105 750 000 105 750 000	105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 407 030				58 432 169 64 999 245	58 432 169
Total des CP prévus en LFI	250 332 832	13 273 000	0	127 800 000	0	391 405 832	391 405 832
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 135 368		+267 322 (hors titre 2)			+2 402 690	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+110 826		+1 477 336 (hors titre 2)			+1 588 162	
Total des CP ouverts	252 579 026		142 817 658 (hors titre 2)			395 396 684	
Total des CP consommés	250 368 851	13 745 135	1 461 659	125 320 170	1 420	390 897 235	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>						
<i>Consommation 2022</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072 179 785 498	23 710 155 26 038 515	825 310	21 050 000 24 565 147	224 215 227	224 215 227 231 214 469
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				95 520 225 83 783 334	95 520 225	95 520 225 83 783 334
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838			54 184 841	54 184 841 62 166 966
Total des AE prévues en LFI	232 042 058	25 308 010	0	116 570 225	373 920 293	373 920 293
Total des AE consommées	240 026 626	27 964 353	825 310	108 348 481		377 164 769

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>						
<i>Consommation 2022</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072 179 785 498	23 835 155 27 374 973	781 144	21 050 000 24 568 304	224 340 227	224 340 227 232 509 919
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				95 520 225 83 783 334	95 520 225	95 520 225 83 783 334
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838			54 184 841	54 184 841 62 166 966
Total des CP prévus en LFI	232 042 058	25 433 010	0	116 570 225	374 045 293	374 045 293
Total des CP consommés	240 026 626	29 300 811	781 144	108 351 638		378 460 218

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	240 026 626	250 332 832	250 368 851	240 026 626	250 332 832	250 368 851
Rémunérations d'activité	196 971 046	205 389 388	205 412 086	196 971 046	205 389 388	205 412 086
Cotisations et contributions sociales	42 086 788	43 667 535	43 752 156	42 086 788	43 667 535	43 752 156
Prestations sociales et allocations diverses	968 792	1 275 909	1 204 609	968 792	1 275 909	1 204 609
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	27 964 353	13 503 000	12 978 902	29 300 811	13 273 000	13 745 135
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 964 353	13 503 000	12 978 902	29 300 811	13 273 000	13 745 135
Titre 5 – Dépenses d'investissement	825 310	0	1 212 329	781 144	0	1 461 659

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	825 310	0	612 329	781 144	0	861 659
Subventions pour charges d'investissement	0	0	600 000	0	0	600 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	108 348 481	127 800 000	125 430 582	108 351 638	127 800 000	125 320 170
Transferts aux ménages	103 307 367	123 210 000	121 070 759	103 317 594	123 210 000	121 070 759
Transferts aux entreprises	0	0	1 500	0	0	1 500
Transferts aux collectivités territoriales	901 424	0	334 215	901 424	0	334 215
Transferts aux autres collectivités	4 139 689	4 590 000	4 024 108	4 132 620	4 590 000	3 913 696
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	1 420	0	0	1 420
Prêts et avances	0	0	1 420	0	0	1 420
Total hors FdC et AdP		391 635 832			391 405 832	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 246 194			+2 246 194	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+673 318			+1 744 658	
Total*	377 164 769	394 555 344	389 992 084	378 460 218	395 396 684	390 897 235

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	443 665		2 135 368	443 665		2 135 368
Autres natures de dépenses			267 322			267 322
Total	443 665		2 402 690	443 665		2 402 690

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2023	1 186 316		1 186 316					
09/2023	949 053		949 053					
Total	2 135 368		2 135 368					

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2023		267 322		267 322				
Total		267 322		267 322				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2023		644 061		644 743				
Total		644 061		644 743				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/03/2023		375		1 041 924				
Total		375		1 041 924				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023	74 079	1 651 301	74 079	1 726 950				
20/11/2023	36 747	119 431	36 747	116 431				
Total	110 826	1 770 732	110 826	1 843 381				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						2 009 172		2 052 712
Total						2 009 172		2 052 712

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 246 194	2 682 490	2 246 194	3 797 370		2 009 172		2 052 712

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	33 853 000 31 462 673	227 453 663 219 239 309	193 600 663 187 776 636	33 623 000 32 371 354	227 223 663 220 147 990
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		105 750 000 105 750 000	105 750 000 105 750 000		105 750 000 105 750 000	105 750 000 105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 410 560	58 432 169 65 002 775	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 407 030	58 432 169 64 999 245
Total des crédits prévus en LFI *	250 332 832	141 303 000	391 635 832	250 332 832	141 073 000	391 405 832
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 246 194	+673 318	+2 919 512	+2 246 194	+1 744 658	+3 990 852
Total des crédits ouverts	252 579 026	141 976 318	394 555 344	252 579 026	142 817 658	395 396 684
Total des crédits consommés	250 368 851	139 623 233	389 992 084	250 368 851	140 528 384	390 897 235
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 210 175	+2 353 085	+4 563 261	+2 210 175	+2 289 274	+4 499 449

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	250 332 832	141 303 000	391 635 832	250 332 832	141 073 000	391 405 832
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	250 332 832	141 303 000	391 635 832	250 332 832	141 073 000	391 405 832

Crédits de titre 2 : aucun amendement en PLF 2023 n'est venu modifier les crédits du programme 151.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 : aucun changement n'est venu modifier la maquette sur les crédits du programme 151.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Crédits de titre 2 :

Les ressources du programme 151 fixées en LFI 2023 ont été modifiées en cours de gestion à la suite des mouvements réglementaires suivants destinés au financement de l'organisation des dépenses engagées pour l'organisation des élections législatives partielles 2023 dans trois circonscriptions des Français de l'étranger :

- décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de 74 079 € de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » relevant du ministère de l'Intérieur au bénéfice du programme 151 ;
- décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de 36 747 € de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » relevant du ministère de l'Intérieur au bénéfice du programme 151.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 151 bénéficie de deux fonds de concours et d'une attribution de produits :

Le fonds de concours n° 1-1-00009 « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas », doté sur le HT2 de 644 061 € en AE et 644 743 € en CP au titre des reports de crédits non consommés en 2022.

En 2023, ce fonds de concours a perçu un remboursement au titre des fonds européens d'un montant de 267 322,20 euros (AE=CP).

Crédits de titre 2

L'attribution de produit n° 2-2-00475 « Recettes additionnelles de droits visas » a permis d'abonder les crédits de titre 2 du programme 151 d'un montant de 2,13 M€.

Le rattachement de crédits sur l'attribution de produits n° 2-2-00475 a fait l'objet, en cours d'année, des arrêtés suivants :

- arrêté du 20 mars 2023 portant ouverture de crédits d'attributions de produits d'un montant de 1 186 315,75 € ;

- arrêté du 4 septembre 2023 portant ouverture de crédits d'attributions de produits d'un montant de 949 052,54 € pris en application du décret n° 2023-798 du 21 août 2023 modifiant le décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère des affaires étrangères et du développement international. *Ce décret a modifié transitoirement la part des produits résultant des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires au titre des visas des passeports étrangers attribuée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.*

En 2023, 1,66 M€ de crédits de titre 2 rattachés au titre de l'attribution de produit n° 2-2-00475, ont été consommés.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 251 664	7 065 150	8 316 814	1 251 664	7 053 650	8 305 314
Surgels	0	1 413 030	1 413 030	0	1 410 730	1 410 730
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 251 664	8 478 180	9 729 844	1 251 664	8 464 380	9 716 044

Crédits de titre 2

Le dispositif de mise en réserve initiale 2023 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % et s'élevant à 1 251 664 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

En 2023, aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a impacté les crédits T2 du programme 151.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	482,70	519,08	0,00	468,06	-51,02
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 004,39	1 047,05	0,00	1 028,68	-18,37
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	76,21	99,87	0,00	80,46	-19,41
1105 – Agents de droit local	0,00	1 637,79	1 593,00	0,00	1 587,21	-5,79
Total	0,00	3 201,09	3 259,00	0,00	3 164,41	-94,59

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-14,64	+0,56	-15,20
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	+24,29	+14,09	+10,20
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+4,25	+1,04	+3,21
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	+0,01	-50,59	-45,18	-5,41
Total	0,00	0,00	+0,01	-36,69	-29,49	-7,20

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 635 ETPT en LFI 2023, soit une évolution de +69 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2022 (13 566 ETPT).

La consommation 2023 du plafond d'emplois ministériel s'élève à 13 574 ETPT, soit 99,6 %.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2023 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 776 ETPT, soit 92 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 738 ETPT, soit 99,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 586 ETPT, soit 115,6 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 642 ETPT, soit 99,8 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 832 ETPT, soit 96,9 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;

La consommation du programme 151 s'établit au total à 3 164 ETPT pour une dotation de 3 259 ETPT (soit 98,6 %). L'approche par catégorie présentée supra concerne l'ensemble des programmes.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	114,92	54,00	7,46	83,82	8,00	7,58	-31,10	+7,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	198,00	0,00	7,46	240,50	0,00	7,93	+42,50	+11,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	168,00	0,00	7,47	183,60	0,00	7,73	+15,60	0,00
1105 – Agents de droit local	462,04	0,00	7,20	459,57	0,00	7,31	-2,47	0,00
Total	942,96	54,00		967,49	8,00		+24,53	+18,00

Le schéma d'emplois traduit la hausse du plafond ministériel du MEAE et s'élève à +107 ETP dont +24,5 ETP sur le programme 151 contre +18 ETP prévu dans le PLF 2023. Il permet de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de notre présence dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises ;
- la cybersécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé annoncé par la Ministre ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	520,00	468,06	0,00	0,00	0,00	-14,64	+0,56	-15,20
Services à l'étranger	2 638,00	2 615,89	0,00	0,00	+0,01	-26,30	-31,09	+4,79
Autres	101,00	80,46	0,00	0,00	0,00	+4,25	+1,04	+3,21
Total	3 259,00	3 164,41	0,00	0,00	+0,01	-36,69	-29,49	-7,20

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+7,00	475,82
Services à l'étranger	+11,00	2 671,76
Autres	0,00	94,53
Total	+18,00	3 242,11

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 412,00	2 342,00
03 – Instruction des demandes de visa	847,00	822,41
Total	3 259,00	3 164,41
Transferts en gestion		0,00

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élève à 1 830 ETP à l'étranger et à 875 ETP en administration centrale.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,01	0,00

Le Quai d'Orsay s'engage pour la jeunesse en recrutant des apprentis. L'augmentation des offres d'apprentissage à Paris et à Nantes s'inscrit dans la volonté du MEAE de faire découvrir aux jeunes Françaises

et Français toute une palette de métiers. Il s'agit par ce biais d'offrir des contrats d'apprentissage aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'initier les jeunes aux métiers de la diplomatie.

Au 31 décembre 2023, le MEAE accueillait 2 apprentis sur le programme 151 pour un montant d'environ 0,01 M€.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	196 971 046	205 389 388	205 412 086
Cotisations et contributions sociales	42 086 788	43 667 535	43 752 156
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	28 168 607	29 493 889	29 381 425
– Civils (y.c. ATI)	28 168 607	29 493 889	29 381 425
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	13 918 182	14 173 646	14 370 731
Prestations sociales et allocations diverses	968 792	1 275 909	1 204 609
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	240 026 626	250 332 832	250 368 851
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	211 858 019	220 838 943	220 987 426
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 29,4 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74.6 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2023 est de 0,16 M€ pour 14 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	211,77
Exécution 2022 hors CAS Pensions	211,86
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	0,11
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,20
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,20
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	1,62
EAP schéma d'emplois 2022	1,45
Schéma d'emplois 2023	0,16
Mesures catégorielles	0,65
Mesures générales	0,80
Rebasage de la GIPA	0,03

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Variation du point de la fonction publique	0,77
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,63
GVT positif	2,25
GVT négatif	-0,62
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,22
Indemnisation des jours de CET	0,22
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	4,30
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,24
Autres variations	4,06
Total	220,99

Le socle d'exécution 2022 hors CAS « Pensions » du programme 151 à hauteur de +211,8 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles le compte épargne-temps à hauteur de -0,2 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +1,62 M€ dont +1,45 M€ au titre de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 et +0,16 M€ au titre du schéma d'emplois 2023.

Le montant des mesures catégorielles s'élève à +0,65 M€.

Les mesures générales s'élèvent à 0,80 M€. Elles se décomposent comme suit :

- +25 290 € versées en 2023 à 94 bénéficiaires au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) ;
- +770 000 € au titre de l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) solde est exécuté à hauteur de +1,63 M€ soit 0,74 % de la masse salariale hors CAS « Pensions ». Il se décompose entre le GVT positif (ou effet de carrière) exécuté à hauteur de +2,25 M€ (soit 1,02 % de la masse salariale hors CAS « Pensions », compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local et le GVT négatif (effet de noria) exécuté à hauteur de -0,62 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond notamment au rebasage de +0,22 M€ au titre du compte épargne-temps.

Les autres variations des dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 4,30 M€. Elles se décomposent comme suit :

- les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 sont exécutées à hauteur de 0,24 M€ ;
- la ligne « Autres variations » exécutée à hauteur de 4,06 M€ intègre principalement les autres composantes de la dépense et notamment l'effet de l'inflation sur les rémunérations des personnels expatriés et des agents de droit local.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	50 074	50 580	51 086	27 541	27 819	28 097
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	136 125	137 500	138 875	29 947	30 250	30 552
1103 – CDD et volontaires internationaux	74 176	74 925	75 674	36 346	36 713	37 080
1105 – Agents de droit local	32 356	32 683	33 009	27 826	28 107	28 388

Les coûts moyens constatés des catégories LOLF G1 (Titulaires/CDI en administration centrale) et G2 (Titulaires/CDI dans le réseau) sont en moyenne supérieurs aux coûts prévisionnels en PLF 2023 notamment en raison de la réforme de l'encadrement supérieur ainsi que des différentes mesures interministérielles intervenues en gestion 2023 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique (dégel du point fonction publique en juillet 2023, mesures bas salaires).

Pour les catégories LOLF G3 (CDD et volontaires internationaux), les coûts moyens sont en moyenne supérieurs à ceux déclarés en PLF 2023 notamment en raison des mesures catégorielles appliquées en 2023 et qui visaient à faire converger les rémunérations des agents contractuels sur celles des agents titulaires.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						281 133	562 266
Valorisation des fonctions d'expertise	2	G1	Tous	07-2022	6	23 200	46 400
Mesures d'accompagnement à la mobilité	3	G1/G2	Tous	07-2022	6	149 000	298 000
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	8	G1	Tous	07-2022	6	3 300	6 600
Fluidification du déroulement des carrières	74	G1/G2	Tous	07-2022	6	100 800	201 600
Réforme des astreintes et interventions	83	G1	Tous	07-2022	6	4 833	9 666
Mesures statutaires						76 862	76 862
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE et ASIC	1	G1/G2	A	01-2023	12	3 194	3 194
Fluidification du déroulement des carrières	25	G1/G2	Tous	01-2023	12	20 198	20 198
Revalorisation indiciaire des agents de catégories B	278	G1/G2	Tous	01-2023	12	53 470	53 470
Mesures indemnitaires						295 495	295 495
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	2	G3	Tous	01-2023	12	2 979	2 979
Mesures en faveur des volontaires internationaux	5	G3	Tous	01-2023	12	15 580	15 580
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie	7	G2	B	01-2023	12	37 663	37 663
Plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger	15	G3	Tous	01-2023	12	14 934	14 934
Plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale	16	G3	Tous	01-2023	12	24 339	24 339
Mesures en faveur des agents de droit local	98	G5	Tous	01-2023	12	200 000	200 000
Total						653 490	934 623

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles sur le périmètre ministériel s'est élevée en 2023 à +9,9 M€ dont +0,7 M€ sur le programme 151 et a permis de financer les principales mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité ;
- le coût lié à la réforme des astreintes et interventions ;
- un soutien en faveur des agents de droit local et des volontaires internationaux ;
- des mesures de valorisation des fonctions d'expertise, de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie (changement de groupes de primes) ;
- le coût lié à la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B ;
- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires de chancellerie.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 141 976 318	CP ouverts en 2023 * (P1) 142 817 658
AE engagées en 2023 (E2) 139 623 233	CP consommés en 2023 (P2) 140 528 384
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 893 946
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 353 085	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 138 634 438

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 2 022 531				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 2 022 531	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 893 946	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 128 585
AE engagées en 2023 (E2) 139 623 233	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 138 634 438	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 988 795
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 117 380
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 1 050 733
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 66 647

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663	33 853 000	227 453 663	193 600 663	33 623 000	227 223 663
	187 776 636	31 462 673	219 239 309	187 776 636	32 371 354	220 147 990

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	193 600 663	187 776 636	193 600 663	187 776 636
Rémunérations d'activité	157 493 862	154 059 063	157 493 862	154 059 063
Cotisations et contributions sociales	35 127 100	32 814 116	35 127 100	32 814 116
Prestations sociales et allocations diverses	979 701	903 457	979 701	903 457
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 803 000	10 568 342	11 573 000	11 338 106
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 803 000	10 568 342	11 573 000	11 338 106
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 212 329		1 461 659
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		612 329		861 659
Subventions pour charges d'investissement		600 000		600 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 050 000	19 680 582	22 050 000	19 570 170
Transferts aux ménages	17 460 000	15 320 759	17 460 000	15 320 759
Transferts aux entreprises		1 500		1 500
Transferts aux collectivités territoriales		334 215		334 215
Transferts aux autres collectivités	4 590 000	4 024 108	4 590 000	3 913 696
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 420		1 420
Prêts et avances		1 420		1 420
Total	227 453 663	219 239 309	227 223 663	220 147 990

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT**POLE ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (AFE)**

Dotation en LFI : 2,32 M€

Consommation AE : 2,14 M€

Consommation CP : 2,15 M€

Les dépenses les plus importantes de l'AFE sont essentiellement liées aux indemnités et allocations d'assurance des élus. La répartition des dépenses 2023 s'est établie comme suit :

- **Indemnités des 442 conseillers des Français de l'étranger (CFDE) et allocations d'assurance : 1,74 M€.** Ces indemnités sont versées deux fois par an, à chaque début de semestre. La différence entre la programmation et les versements effectivement réalisés s'explique par la minoration des indemnités des élus qui n'auraient pas assisté aux conseils consulaires ou par l'absence de demande de remboursement de l'allocation annuelle destinée à contribuer à la souscription d'une police d'assurance ayant pour objet leur indemnisation en cas de dommages résultant des accidents subis dans le cadre de leur mandat.
- **Remboursement des dépenses engagées par les 90 conseillers AFE pour leur participation aux sessions de l'Assemblée : 0,23 M€ en AE et en CP.** Contrairement aux années précédentes, les deux sessions annuelles de l'Assemblée des Français de l'étranger ont pu se tenir en présentiel en 2023. Le montant des remboursements est de ce fait proche de la dotation allouée.
- **Fonctionnement : 0,18 M€ en AE et 0,19 M€ en CP.** Ces dépenses concernent l'organisation de deux sessions annuelles en présentiel pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger) avec diffusion en direct et en différé des sessions plénières. Ce budget couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE, ses actualisations et les frais induits par les demandes d'évolution du site formées par le Bureau exécutif de l'AFE ainsi que les événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger (cérémonie de ravivage de la flamme du soldat inconnu, par exemple). Le décalage observé entre les AE et les CP tient au fait que certaines dépenses engagées en 2022 ont été soldées en 2023. Par ailleurs, 12 k€ ont financé l'organisation de l'élection sénatoriale pour les Français de l'étranger (mise en place du bureau de vote).

POLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

- **Fonctionnement de l'administration centrale**

Dotation en LFI : 0,31 M€

Consommation AE : 0,20 M€

Consommation CP : 0,20 M€

Ces dépenses recouvrent principalement les frais de représentation et de missions des services ainsi que les gratifications des stagiaires.

- **Service central de l'état civil (SCEC)**

Dotation en LFI en AE : 0,41 M€

Dotation en LFI en CP : 0,43 M€

Consommation AE : 0,41 M€

Consommation CP : 0,43 M€

Le SCEC est engagé dans une expérimentation de dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire (projet du Registre de l'état civil électronique : RECE). La dématérialisation de certaines procédures et le déploiement progressif du RECE débuté en mars 2021, a eu un impact significatif sur les dépenses d'affranchissement du SCEC (-65 % depuis 2020) permettant la stabilisation de son budget de fonctionnement à 430 k€.

Le taux de dématérialisation ayant atteint un plafond (95 %), les dépenses liées à l'envoi du courrier, qui constituent plus de 85 % du budget global du SCEC, ne devraient plus évoluer mais restent impactées par l'inflation et l'augmentation du coût de certaines fournitures (papier et enveloppes), un abondement de crédits s'est révélé nécessaire à hauteur de 25 k€ en 2023.

- **Achats de documents sécurisés et acheminement des passeports**

Dotation en LFI : 0,77 M€

Consommation AE : 0,62 M€

Consommation CP : 0,64 M€

Acheminement de titres sécurisés

Dotation en LFI : 0,22 M€

Consommation AE : 0,13 k€

Consommation CP : 0,18 k€

Depuis juillet 2023, ces dépenses sont exécutées par Chronopost, actuel titulaire du marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes conclu entre le MEAE et l'ANTS.

Chronopost, assure ainsi l'acheminement des titres sécurisés, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 43 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, soit au bureau des visas et passeports diplomatiques (CMV) pour les passeports diplomatiques et de service délivrés par ou pour le compte du MEAE.

En 2023, la dépense a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire pour s'établir à 160 k€.

La différence de consommation en AE et CP s'explique par le solde des engagements juridiques pluriannuels et le paiement de certaines dépenses en report de charge.

Achat de documents sécurisés

Dotation en LFI : 0,55 M€

Consommation AE : 0,49 M€

Consommation CP : 0,46 M€

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie Nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence. Cette enveloppe a été maintenue en 2023 (550 k€ en LFI). Ces crédits ont permis en grande majorité l'achat de livrets de famille, de feuillets et de papier sécurisé pour l'état civil. Bien que cette ligne subisse une hausse des coûts de production et d'achat de papier, la consommation en 2023 reste conforme aux objectifs de programmation.

• Adoption internationale (T3)

Dotation en LFI : 0,08 M€

Consommation AE : 0,03 M€

Consommation CP : 0,03 M€

Une mission d'inspection interministérielle (IGAE, IGAS, IGJ) sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, créée en novembre 2022, a rendu son rapport aux trois ministres concernés en novembre 2023. Pendant la durée de cette inspection, il a été demandé à la MAI de reporter ses déplacements à l'étranger, l'invitation de délégations étrangères et l'organisation de son colloque annuel. Les crédits prévus pour ces opérations n'ont donc pas été consommés. En revanche, la contribution annuelle au Service Social International (SSI, organisation internationale basée à Genève) qui était programmée sur les crédits d'intervention au cours des années précédentes a été payée sur les crédits de fonctionnement en 2023 (30 k€).

• Communication

Dotation en LFI : 0,18 M€

Consommation AE : 0,14 M€

Consommation CP : 0,17 M€

En 2023, le budget dédié à la communication a été prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur les démarches consulaires (sur toutes les thématiques consulaires). Il a également permis l'actualisation des brochures et livrets, l'organisation et la participation à des conférences spécialisées sur la préparation à l'expatriation et la mise en œuvre d'une campagne de communication pour les élections législatives partielles qui se sont tenues en mars 2023.

L'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire en faveur des Français résidents ou de passage à l'étranger passe également par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) avec la création d'un compte LinkedIn dédié depuis le 1^{er} janvier 2023 et la mise en ligne de plusieurs webinaires sur la chaîne Youtube France Consulaire.

Des partenariats ont été conclus avec des médias spécialisés pour relayer l'information consulaire à destination des Français de l'étranger.

Enfin, les crédits 2023 ont financé l'organisation des Journées du Réseau consulaire (100 % en présentiel à Paris) et des actions de communication et de formation internes (formation des nouveaux agents de la DFAE notamment).

- **Entretien des cimetières civils français à l'étranger**

Dotation en LFI : 0,12 M€

Consommation AE : 0,09 M€

Consommation CP : 0,09 M€

L'Algérie et le Maroc sont les postes les plus demandeurs, particulièrement avec la fin en 2018 du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures en Algérie, élaboré en 2003. Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora remis en 2021 au Président de la République, qui concerne les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Ce rapport recommande notamment d'encourager la préservation des cimetières européens en Algérie ainsi que les cimetières juifs. Ainsi, sur les 112 k€ de crédits accordés après réserve en 2023 au MEAE pour l'entretien des cimetières civils français, 70 % sont dédiés à l'Algérie et 30 % sont répartis dans le reste du réseau.

- **Agences consulaires**

Dotation en LFI : 1,20 M€

Consommation AE : 0,82 M€

Consommation CP : 0,82 M€

Le réseau est constitué de près de 500 agences consulaires réparties dans 98 pays.

Les dotations aux agences consulaires destinées à la prise en charge totale ou partielle de leurs dépenses incompressibles de fonctionnement, permettent d'assurer la bonne marche de ce réseau.

Les crédits 2023 ont été consommés à hauteur de 0,82 M € en raison notamment de la vacance de certaines agences, dont les consuls honoraires sont en cours d'accréditation.

- **Lutte contre la fraude**

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 0,02 M€

Consommation CP : 0,02 M€

La consommation des crédits liés à la lutte contre la fraude, certes inférieure à la dotation accordée en LFI, est cependant en augmentation régulière depuis plusieurs années, signe de l'implication croissante des postes consulaires sur cette matière (achat ou renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, vérification d'actes d'état civil étrangers, créations de nouvelles cellules transversales de lutte contre la fraude). La sous-consommation des crédits par rapport à la dotation s'explique par :

- Des abonnements à des bases de données permettant les vérifications d'inscription des entreprises au registre de commerce local pour s'assurer de leur existence, non souscrits ;
- Des projets de convention avec des avocats qui ne sont pas concrétisés ;
- En raison de la fermeture d'ambassades dans des pays où les levées d'actes sont payantes (Soudan notamment), les dépenses prévues n'ont pas pu être réalisées.

- **Service France consulaire**

Dotation en LFI en AE : 2,30 M€

Dotation en LFI en CP : 1,90 M€
Consommation AE : 1,35 M€
Consommation CP : 1,44 M€

Fin 2023, le SFC couvrait 34 pays européens représentant 46 postes consulaires et 805 000 Français inscrits au Registre des Français établis hors de France, soit 47,4 % du total mondial.

- **Autres dépenses**

Dotation en LFI : 0,05 M€
Consommation AE : 0,31 M€
Consommation CP : 0,31 M€

Cette ligne a été impactée par le coût d'un contentieux d'état civil onéreux de 236 k€, financé par un redéploiement de crédits au sein du programme.

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

- **Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion**

Dotation en LFI : 2,57 M€
Consommation AE : 1,66 M€
Consommation CP : 1,64 M€

Domaine Français de l'étranger

Dotation en LFI : 2,52 M€ euros
Consommation CP : 1,57 M€ euros

L'année 2023 a été une année charnière, en continuité avec 2022, tant pour ce qui concerne la modernisation des outils mis à disposition de l'utilisateur que ceux internes à l'administration. Plusieurs projets s'inscrivent dans une temporalité pluriannuelle et ont fait l'objet d'expérimentation en 2023. Ils devraient être pour certains livrés au cours du premier semestre 2024.

La ventilation des 2,52 M€ accordés en LFI a évolué en cours d'année en fonction des contingences liées à la priorisation des projets, à la modernisation des outils et à la disponibilité des équipes de développement. Ainsi, une partie des crédits non consommés sur l'enveloppe « domaine des Français de l'étranger » a été redéployée au bénéfice du projet RECE.

En outre, 600 k€ programmés initialement sur cette activité, au titre de la participation du MEAE à la modernisation du logiciel SCOLA ont été redéployés vers l'activité « autres projets informatiques et frais annexes ». Ce projet vise à permettre, à l'été 2024, la dématérialisation des demandes et de la gestion des bourses scolaires.

Les dépenses 2023 de 1,56 M€ ont porté sur :

- L'application RV CONSULAT (480 k€, licences et développements) avec près de 1,5 millions de rendez-vous pris à travers celle-ci dépassant de 300 % les prévisions initiales et nécessitant du fait de son succès, une refonte de la gestion de la file d'attente et de la sécurité applicative ;
- L'intégration d'un module de gestion des recettes de chancellerie au logiciel CROCUS (150 k€) permettant l'uniformisation et la centralisation de la gestion de la recette publique en poste ;
- Le remplacement, la maintenance et l'achat de nouveaux matériels TES à destination des postes consulaires permettant le recueil des demandes de passeports et cartes d'identité (180 k€) ;
- La modernisation de la sphère REGISTRE soit dans le cadre du maintien de l'existant ou de la mise en œuvre de REGISTRE FDE (respectivement 115 et 220 k€) ;
- L'adaptation de l'application ELECTIS en raison de la refonte du Répertoire électoral unique REU (150 k€) ;

- La mise en place du vote par internet pour les élections législatives et les élections législatives partielles pour 3 circonscriptions (85 k€) ;
- Une opération de modernisation de l'application CIRCE pour la gestion des détenus à l'étranger (180 k€).

Infocentre

Dotation en LFI : 50 k€

Consommation CP : 78 k€

En matière d'aide au pilotage de l'activité des services consulaires, la DFAE continue d'enrichir l'infocentre OSCAR, outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes, son adaptation étant nécessaire dès que l'outil ou la mission évolue (adaptation à CROCUS et à REGISTRE FDE). La différence entre la dotation de crédits et l'exécution des dépenses correspond à des engagements 2022 qui ont été soldés en 2023 par des reports de CP.

• Registre de l'état civil électronique (RECE)

Dotation en LFI : 0,80 M€

Consommation AE : 0,85 M

Consommation CP : 1,35 M€

Le développement du RECE, projet prioritaire numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil, à simplifier et enrichir l'offre de démarches aux usagers, s'est poursuivi en 2023. Désormais les usagers demandent un extrait ou une copie d'acte en ligne sur service-public.fr et le reçoivent au format numérique en retour sur leur espace documentaire plus simplement et plus rapidement. Le taux d'adhésion à la dématérialisation reste stable (95 %) et le délai d'obtention reste très favorable aux usagers par rapport à la délivrance « courrier » (moins de trois jours début 2024 contre 5 jours (France) à 15 jours (étranger) avec le courrier).

En 2023, ce projet bénéficiait de crédits sur le programme 151 (800 k€ en LFI) et d'un co-financement de 800 k€ du FTAP (fonds de transformation de l'action publique – P. 349).

Des retards de déploiement du projet en 2022 ont nécessité un renforcement de la dotation en gestion 2023 à hauteur de 0,09 M€ en AE et 0,3 M€ en CP, en plus des 0,29 M€ de CP obtenus en reports de charges à payer de 2022.

Les développements du second semestre 2023 ont toutefois permis d'aboutir en janvier 2024 à la création du premier acte d'état civil français signé électroniquement et horodaté.

• Vote par internet

Dotation en LFI AE : 0,17 M€

Dotation en LFI CP : 0,31 M€

Consommation AE : 0,42 M€

Consommation CP : 0,77 M€

En plus des modalités de vote classiques, le vote par internet est proposé aux Français de l'étranger depuis 2012, pour les élections législatives et les élections des conseillers des Français de l'étranger. Suite aux décisions d'annulation du Conseil constitutionnel des élections législatives de 2022 dans trois circonscriptions, des élections législatives partielles ont été organisées dans les 2^e, 8^e et 9^e circonscription des Français établis hors de France en avril 2023. Près de 70 % des électeurs ayant voté au 1^{er} tour ont choisi le vote par internet et près de 73 % au 2^d tour.

En 2023, un budget de 0,17 M€ en AE et 0,31 M€ en CP était prévu. La solution de vote utilisée lors des élections législatives partielles 2023 a été homologuée le 10 mars 2023. L'annonce le 20 janvier 2023 de la

tenue d'élections législatives partielles sur trois circonscriptions dont le scrutin 2022 a été annulé sur décisions du Conseil Constitutionnel a nécessité la révision des prévisions de dépenses pour l'année 2023. Comme le prévoit la clé de répartition entre le MEAE et le MIOM, cette activité a été abondée par un transfert en gestion pour la part incombant au MIOM à hauteur de 0,4 M€. Par ailleurs, un report de CP de 0,12 M€ a été obtenu pour le financement des charges à payer de 2022.

Ainsi, 0,77 M€ de crédits ont financé les développements de la solution visant à renforcer la sécurité, l'organisation de tests et d'audits précédant l'élection, son organisation durant les deux tours du scrutin en mars et en avril 2023 (tenue de l'élection, envoi des codes par SMS et courriels, fiabilisation des données, renvoi des codes et l'assistance aux électeurs).

- **Autres projets informatiques**

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation AE : 0,6 M€

Consommation CP : 0,6 M€

En 2023, cette activité a fait l'objet d'un abondement depuis les crédits de l'activité Domaine des Français de l'étranger. Une subvention pour charge d'investissement de 0,6 M€ a été attribuée à l'AEFE dans le cadre de la participation du MEAE au financement du projet de modernisation du logiciel SCOLA, logiciel informatique permettant de gérer le dispositif des bourses scolaires pour les élèves Français par l'AEFE.

POLE ÉLECTIONS

Dotation en LFI : 0,45 M€

Consommation AE : 1,74 M€

Consommation CP : 1,74 M€

Le PLF 2023 prévoyait l'octroi de 0,45 M€ de crédits pour l'activité « élections » hors titre 2 et hors vote par internet au sein du programme 151 afin de couvrir les dépenses annuelles du bureau des élections (fournitures, stockage) et de financer une ou plusieurs éventuelles élections législatives partielles suite aux recours déposés auprès du Conseil constitutionnel contre l'élection des députés des 2^e, 8^e et 9^e circonscriptions des Français de l'étranger. Au 31 décembre 2023, les crédits de paiement consommés sur cette activité s'élèvent à 1,74 M€ (hors vote par internet). Le différentiel entre les crédits ouverts et consommés est donc de 1,29 M€. Il s'explique par les décisions du Conseil constitutionnel, en janvier et février 2023, conduisant à l'annulation de l'élection des députés des 3 circonscriptions précitées, ce qui a nécessité l'organisation, en 3 mois, de 3 élections législatives partielles dans les zones suivantes : Amérique latine et Caraïbes (circ. 2), Grèce-Italie-Israël-Turquie-Grèce-Malte-Chypre (circ.8) et Afrique du Nord et une partie des pays d'Afrique occidentale (circ. 9). Comme le prévoit la clé de répartition entre le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, près de 80 % des dépenses des élections nationales sont financées par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Ainsi, ce dernier a procédé à deux transferts en gestion de 1,31 M€ en CP (hors vote par internet) qui ont permis au programme 151 de financer ces élections partielles.

- **Administration centrale**

Consommation AE : 1,48 M€

Consommation CP : 1,47 M€

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives partielles du printemps 2023 pour les circonscriptions 2, 8 et 9 des Français de l'étranger, les dépenses en administration centrale ont concerné la mise sous pli, le conditionnement et l'envoi de la propagande électorale aux Français de l'étranger, les frais de tenue d'une permanence électorale ainsi que les frais de communication. Un budget de 80 k€ a été également dédié à la campagne de communication anticipée pour les élections européennes de 2024.

- **Étranger**

Consommation AE : 0,27 M€

Consommation CP : 0,27 M€

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives partielles du printemps 2023 pour les circonscriptions 2, 8 et 9 des Français de l'étranger, les dépenses à l'étranger ont concerné les frais de fonctionnement des bureaux de vote dans les consulats et ambassades et les frais liés à l'organisation de tournées consulaires.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

- **Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion**

Dotation en LFI : 2,57 M€ Consommation AE : 1,66 M€ Consommation CP : 1,64 M€

Les commandes correspondant à la phase de réalisation de projets de modernisation et à la phase de maintenance évolutive sont passées en immobilisation pour un montant de 0,14 M€ en AE et CP.

- **Registre de l'état civil électronique (RECE)**

Dotation en LFI : 0,80 M€ Consommation AE : 0,85 M€ Consommation CP : 1,35 M€

Certaines commandes correspondant à la phase de réalisation du RECE (notamment relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au maintien en condition opérationnelle) sont passées en immobilisation pour un montant de 0,47 M€ en AE et 0,72 M€ en CP.

- **Autres projets informatiques et frais annexes**

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation : 0,61 M€

En 2023, une subvention pour charge d'investissement de 0,6 M€ a été attribuée à l'AEFE dans le cadre de la participation du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au financement du projet de modernisation du logiciel SCOLA, logiciel informatique permettant de gérer le dispositif des bourses scolaires pour les élèves Français par l'AEFE. Cette application sera également utilisée par les postes consulaires du réseau français à l'étranger ce qui justifie la participation du MEAE au financement de ce projet.

CRÉDITS D'INTERVENTION

- **Adoption internationale**

Dotation en LFI : 0,55 M€

Consommation AE : 0,44 M€

Consommation CP : 0,33 M€

Les crédits d'intervention de la Mission de l'adoption internationale (MAI) poursuivent les objectifs suivants :

- Le soutien et l'amélioration du fonctionnement des opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure le pilotage et le contrôle en application de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 et du cadre légal et réglementaire de l'adoption internationale fixé par le Code de l'action sociale et des familles ;
- L'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines avec l'appui du Service Social International (SSI France), d'associations de personnes adoptées en France et d'organisations de la société civile dans les pays d'origine de l'adoption internationale ;
- Les recherches historiques sur les pratiques passées en matière d'adoption internationale ;

- Le soutien à des projets de coopération dans certains pays partenaires retenus comme prioritaires en appui à la promotion ou la mise en œuvre des principes de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, à des politiques publiques ou des projets portés par la société civile dans le domaine de la protection de l'enfance.

En 2023, les crédits de subvention de la MAI ont permis de financer à hauteur de 171 k€ euros des projets présentés par des organismes actifs dans le domaine de l'adoption internationale en France : Agence Française de l'Adoption, organismes autorisés pour l'adoption (OAA), associations de personnes adoptées, Service social international (SSI-France). Ce soutien financier s'est accompagné d'un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds publics après remise des comptes rendus et justificatifs. La dépense a été atténuée en gestion 2023 à hauteur de 47 k€ euros ; en effet, des subventions versées en 2022 et 2023 ont été partiellement remboursées, les objectifs fixés n'ayant pas été totalement remplis.

Les crédits de coopération, transférés en 2019 sur le P151, ont permis de financer à hauteur de 206 k€ des projets consacrés à la prévention des abandons d'enfants, la réintégration familiale d'enfants placés ou la prise en charge d'enfants non adoptables. Elle a également apporté son soutien au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux de la protection de l'enfance par le financement d'actions de formation en Côte d'Ivoire (rédaction d'un manuel de procédures).

En revanche, la MAI a mis fin aux projets de coopération mis en œuvre directement par les administrations des pays d'origine et privilégie dorénavant les projets de renforcement des capacités mis en œuvre par des organisations internationales (Service social international, UNICEF, Bureau permanent de la Conférence de La Haye). En 2024, la MAI accordera une priorité aux projets de coopération visant à accompagner la recherche des origines ou à faciliter la conservation des archives de l'adoption internationale dans les pays d'origine.

- **Rapatriements et hospitalisations**

Dotation en LFI : 1,30 M€

Consommation AE : 1,14 M€

Consommation CP : 1,14 M€

- **Rapatriements et assistance aux Français en difficulté à l'étranger**

Dotation en LFI : 1,3 M€

Consommation AE : 1,14 M€

Consommation CP : 1,14 M€

Ce poste de dépense est par nature variable. Le nombre de rapatriements effectués en 2023 est stable par rapport à 2022 (205 contre 207 en 2022).

Parmi les ressortissants rapatriés, 45 l'ont été pour raison médicale (parmi eux 4 évacuations sanitaires urgentes) et 160 étaient en situation d'indigence. A ce titre, France Horizon, partenaire du MEAE, a accueilli 47 personnes. 74 compatriotes ont par ailleurs été aidés afin de pouvoir regagner le domicile de leurs proches en France, 39 ont été accueillis dans diverses structures (ASE, associations, etc.).

Le coût d'un rapatriement varie significativement en fonction de plusieurs paramètres (besoin d'accompagnement, de matériel médical, urgence, pays de provenance du rapatrié, fluctuation des tarifs aériens). En 2023, le rapatriement le plus cher (évacuation sanitaire en avion médicalisé depuis Dar Es Salaam) a coûté environ 165 k€. A l'inverse, 21 rapatriements n'ont nécessité aucune prise en charge ou avance de frais par l'État français, le pays de provenance étant signataire de la Convention européenne d'entraide mutuelle de 1953 (rapatriement des patients à titre gratuit jusqu'à l'hôpital frontalier le plus proche). La recherche systématique de financements annexes (couverture par une assurance, solidarité de la famille et des proches, sociétés d'entraide et de bienfaisance, etc.) permet de limiter ces dépenses aux cas d'extrême nécessité.

Le budget annuel du pôle rapatriement comprend comme en 2022 les évacuations sanitaires et frais de santé des Français du Vanuatu (compétences transférées du MSP au MEAE en 2022). Ces dépenses interviennent en remboursement des frais engagés par la collectivité de Nouvelle Calédonie. Cette année, la dépense totale s'est élevée à 334 k€ couvrant les dernières dépenses de 2022 et celles du 1^{er} semestre 2023.

- **Hospitalisations à l'étranger**

Dans certains cas, lorsqu'un Français nécessite d'être hospitalisé en urgence, le MEAE peut prendre en charge certains frais liés à l'hospitalisation à l'étranger. Ces dispositifs de financement s'appliquent à des ressortissants en situation d'indigence avérée et obéissent, tout comme les rapatriements sanitaires, à une logique d'avance de frais accordée sur engagement de remboursement.

Trois hospitalisations d'urgence à l'étranger ont été prises en charge en 2023 (aucune en 2022)

- **Subventions aux organismes d'aide**

Dotation en LFI : 0,001 M€

Consommation AE : 0 €

Consommation CP : 0 €

Aucune demande de subvention au profit des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger n'a été formulée au titre de 2023. Les crédits non utilisés ont été redéployés au profit d'autres activités du programme 151.

- **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

Dotation en LFI : 0,38 M€

Consommation AE : 0,7 M€

Consommation CP : 0,7 M€

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie dite « aidée » a ainsi pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Ce dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'État prend en charge une partie du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale prévoit que le budget de ce dispositif est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2023, 0,38 M€ ont été inscrits en LFI au titre de la catégorie aidée de la CFE. Grâce à des marges identifiées au sein du programme, une dotation complémentaire de 0,34 M€ a pu être attribuée, portant la subvention totale à 0,70 M€.

Ce dispositif a représenté 2 138 contrats d'adhésion en 2023 couvrant 3 573 bénéficiaires pour un coût au titre des allègements de cotisation d'environ 4,35 M€.

- **Aide sociale**

Dotation en LFI : 16,16 M€

Consommation AE : 14,9 M€

Consommation CP : 14,9 M€

Pour l'exercice 2023, 15,2 M€ étaient disponibles pour les aides sociales directes après application de la réserve de précaution (5 %) et du surgel (1 %) sur les 16,2 M€ inscrits en LFI.

15,1 M€ de crédits d'aide sociale ont été délégués aux postes diplomatiques et consulaires après la tenue de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) réunie en mars 2023. A l'occasion de cette commission, après des années 2021 et 2022 marquées par la hausse des taux de base dans la plupart des pays, l'effort en direction des Français de l'étranger les plus démunis s'est poursuivi en maintenant les taux de base accordés en 2022 tout en accordant des hausses ciblées permettant de bénéficier au plus grand nombre de Français dans les pays les plus affectés par la conjoncture économique mondiale dégradée. Les taux de base ont ainsi été relevés dans 18 pays (soit 31 postes) au profit de 1 112 allocataires en 2023 (soit 26,2 % des bénéficiaires). En exécution, ce sont 14,9 M€ d'aides sociales directes qui ont bénéficié aux Français de l'étranger en difficulté. La différence entre les mesures validées après avis de la CPPSFE et les dépenses exécutées est due aux départs, aux décès ou encore à la sortie des allocataires du dispositif notamment du fait de la hausse de leurs revenus.

Par type d'aide, les dépenses 2023 ont été ventilées de la façon suivante :

	Bénéficiaires identifiés en CPPSFE	Montants en M€ accordés en CPPSFE
Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 863	7
Allocations pour les personnes handicapées (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 711	6,6
Allocations à durée déterminée (ADD)	39	0,08
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou "aide à l'enfance en détresse"	558	0,8
Prestation d'assistance consulaire (PAC)	75	0,3
TOTAL ALLOCATAIRES (prestations mensuelles)	4 246	14,8
Aides ponctuelles (secours occasionnels et aides exceptionnelles)	/	0,5
TOTAL des aides sociales directes et ponctuelles en CPPSFE	4246	15,3

- **Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)**

Dotation en LFI : 1,40 M€

Consommation AE : 1,14 M€

Consommation CP : 1,14 M€

Partenaires importants de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les OLES jouent un rôle précieux et complémentaire de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

Les crédits ouverts en 2023 pour le soutien aux OLES ont permis d'attribuer 1,14 M€ de subventions à 93 associations venant en aide aux Français.

Comme c'est le cas depuis 2020, des associations apportant un soutien social à nos compatriotes en difficulté mais n'ayant jamais reçu de subvention OLES avant 2020 ont pu être soutenues.

- **Centres médico-sociaux (CMS)**

Dotation en LFI : 0,25 M€

Consommation AE : 0,22 M€

Consommation CP : 0,22 M€

Au total, 220 k€ ont été versés aux 12 CMS, sous forme de dotation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes.

9 CMS ont bénéficié d'un appui financier en 2023 : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par le poste, et Bangui, Bujumbura, N'Djamena, Ouagadougou, Niamey et Yaoundé, gérés par une association de droit local.

Trois autres CMS, à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention : Brazzaville, Conakry et Lomé. La fermeture du CMS de Bamako a été actée en 2023.

Les crédits ou subventions accordés ont notamment été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux.

- **Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)**

Dotation en LFI : 2 M€

Consommation AE : 1,55 M€

Consommation CP : 1,55 M€

Le STAFE, créé en 2018, repose sur l'attribution de subventions aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger.

En 2023, les crédits alloués à la campagne STAFE s'élevaient à 2 M€ en LFI. Dans un contexte de reprise encore partielle des projets par les associations après la crise sanitaire, 198 subventions (contre 192 en 2022) ont été accordées à la suite de la réunion de la commission consultative du STAFE, pour un montant de 1,57 M€ (contre 1,37 M€ en 2022). Trois projets n'ayant pu être réalisés en cours d'année, la consommation s'est finalement établie à 1,55 M€.

Le reliquat disponible a permis de verser une subvention complémentaire à la Caisse des Français de l'Étranger en fin d'année.

ACTION

02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ		105 750 000	105 750 000		105 750 000	105 750 000
		105 750 000	105 750 000		105 750 000	105 750 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000
Transferts aux ménages	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000
Total	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000

En 2023, 105,75 M€ ont été ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité, soit 99,40 M€ disponibles après application de la réserve de précaution de 5 % et surgel de 1 %.

Des moyens budgétaires complémentaires ont été engagés par l'autorisation exceptionnelle de dégel de la réserve de précaution (6,34 M€) et l'utilisation du solde de la soulte comptable figurant dans la trésorerie de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (qui résultait des précédentes subventions du programme 151 pour le dispositif des aides à la scolarité).

Ces moyens complémentaires se sont accompagnés de mesures de maîtrise de la trajectoire budgétaire. Outre un renforcement de la lutte contre la fraude, un relèvement de la contribution progressive de solidarité (CPS) de 2 à 7 points a ainsi été décidé. Cette disposition a été privilégiée car elle ne s'applique pas aux familles boursières à 100 % mais de manière progressive aux familles bénéficiant d'une quotité supérieure à 80 %, pour permettre aux ménages qui rencontrent les plus grandes difficultés de continuer à bénéficier pleinement de cette aide.

Les montants disponibles au titre de l'exercice 2023 ont ainsi été portés à 114,8 M€.

Au total, ce sont 106,16 M€ qui ont pu être attribués en commission à l'occasion de la campagne de bourses 2023. 23 790 bourses scolaires ont ainsi été attribuées pour 28 273 demandes instruites. Les campagnes 2022/2023 du rythme nord et 2023 du rythme sud ont enregistré une baisse de 4,14 % du nombre de bénéficiaires.

Dans un objectif de résorption progressive de l'excédent de trésorerie (« soulte ») enregistré par AEFÉ depuis 2015, les crédits alloués en 2022 avaient été ponctuellement réduits, sans impact cependant sur le volume de bourses scolaires attribué. En effet, la situation économique dégradée dans de nombreux pays et le contexte inflationniste généralisé avaient massivement affecté la consommation des bourses (hausse des frais de scolarité, des bourses parascolaires, perte au change notamment).

La dotation de l'AEFE au titre des aides à la scolarité comprenait également 1,31 M€ pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AESH). Depuis septembre 2021, ce dispositif d'aide a été étendu à toutes les familles résidant à l'étranger dont un enfant (boursier ou non) en situation de handicap est inscrit dans un établissement du réseau, indépendamment des revenus des parents. Afin de faire face à l'augmentation du nombre de familles éligibles à ce dispositif, l'enveloppe réservée avait dès 2022 été portée de 0,31 M€ à 1,31 M€. En 2023, cette mesure a bénéficié à 249 élèves.

ACTION

03 – Instruction des demandes de visa

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169	1 700 000	58 432 169	56 732 169	1 700 000	58 432 169
	62 592 215	2 410 560	65 002 775	62 592 215	2 407 030	64 999 245

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	56 732 169	62 592 215	56 732 169	62 592 215
Rémunérations d'activité	47 895 526	51 353 022	47 895 526	51 353 022
Cotisations et contributions sociales	8 540 435	10 938 040	8 540 435	10 938 040
Prestations sociales et allocations diverses	296 208	301 153	296 208	301 153
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 700 000	2 410 560	1 700 000	2 407 030
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 700 000	2 410 560	1 700 000	2 407 030
Total	58 432 169	65 002 775	58 432 169	64 999 245

- **Fonds de concours**

Consommation AE : 0,14 M€

Consommation CP : 0,14 M€

Les crédits du fonds de concours « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » ont permis en 2023 la mise en œuvre de trois projets pluriannuels conduits par le MEAE depuis 2022 qui ont fait l'objet, en mars 2023, d'une décision de subvention par la

Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du MIOM, autorité de gestion, au titre du fonds européen « Instrument de Gestion des Frontières et des Visas » (IGFV, anciennement fonds FSI) :

- Missions d'audit et formation des agents des services des visas : en 2023, 17 missions à but d'audit et de formation ont été effectuées dans les postes et un stage destiné à 15 agents visas de recrutement local a été organisé à Nantes pour un montant total de 76 k € ;
- Rénovation des services des visas dans les pays où la France agit en représentation d'autres États-membres : 6 postes consulaires ont réalisé des travaux d'aménagement/rénovation en 2023, pour un montant total de 47 k € (Harare, Ndjamena, Quito, Tachkent, Vientiane et Yaoundé) ;
- Cellule de lutte contre la fraude aux visas : un stage à Abidjan de lutte contre la fraude aux visas et 3 missions de la cellule dans des postes touchés par cette fraude ont été organisés en 2023, pour un montant total de 18 k€.

- **Frais de contentieux de refus de visa**

Dotation en LFI : 1,70 M€

Consommation AE : 2,27 M€

Consommation CP : 2,27 M€

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice liés aux contentieux visas.

Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

En 2023, afin de traiter un stock de décisions de justice conséquent (3 287 décisions au 1^{er} janvier), la cellule dédiée bénéficiait d'une enveloppe de 1,7 M€ en LFI, complétée par un remboursement de 1,13 M€ du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, en atténuation de dépenses. Un renforcement des moyens (688 k€ reployés en fin de gestion) a permis de réduire le stock de 21 % (2 599 dossiers en instance de paiement au 31 décembre) alors que le flux entrant augmentait de 38 % en 2023.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	83 783 334	83 783 334	105 750 000	105 750 000	106 350 000	106 350 000
Transferts	83 783 334	83 783 334	105 750 000	105 750 000	105 750 000	105 750 000
Subventions d'investissement					600 000	600 000
CAMPUS France (P185)	20 000	20 000				
Transferts	20 000	20 000				
Universités et assimilés (P150)					1 500	1 500
Transferts					1 500	1 500
AFA - Agence française de l'adoption (P304)	29 465	22 396				
Transferts	29 465	22 396				
Total	83 832 799	83 825 730	105 750 000	105 750 000	106 351 500	106 351 500
Total des transferts	83 832 799	83 825 730	105 750 000	105 750 000	105 751 500	105 751 500
Total des subventions d'investissement					600 000	600 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.